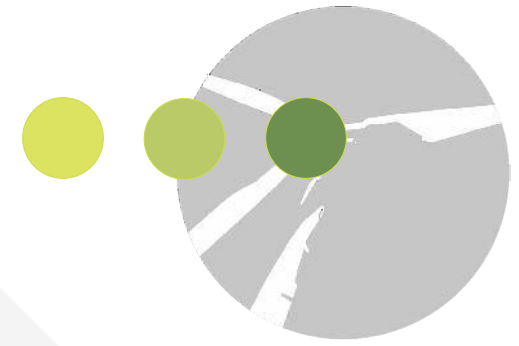




PM 15 - Cartigny- Sortie nord - Départementale 88

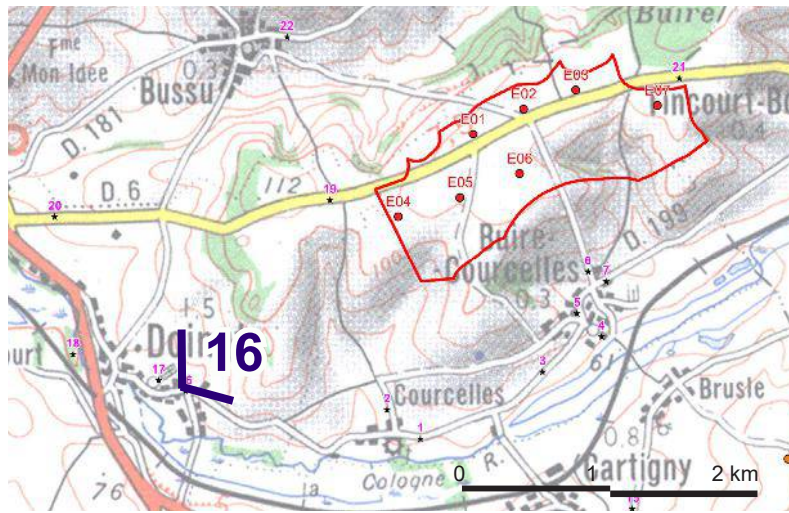


Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





PM 16 - Doingt - Sortie est - Départementale 199



Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le village de Doingt fait partie des communes de l'aire rapprochée qui sont localisées au-delà de la première couronne de village et donc plus distantes du projet éolien. Une perception significative du projet éolien est possible ponctuellement à partir de la sortie est du village. Il s'agit d'apprécier l'impact du projet éolien pour les habitants mais aussi son intégration dans le paysage et les éventuels effets d'encercllement.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est légèrement perceptible à partir de la sortie est du village. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens ou le patrimoine sensible.

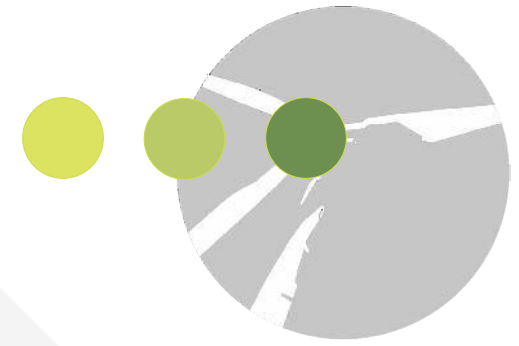
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le point de vue s'observe à partir d'une des rares rues du village à être orientée vers le projet éolien. La végétation en avant-plan, constituée en grande partie d'arbustes persistants, masque de façon quasi-intégrale la perception du projet éolien. L'impact visuel à partir de ce point de vue est presque nul. * Voir fiche sur le hameau en page 48

Voir photomontage refait à "feuilles tombées" en page 341



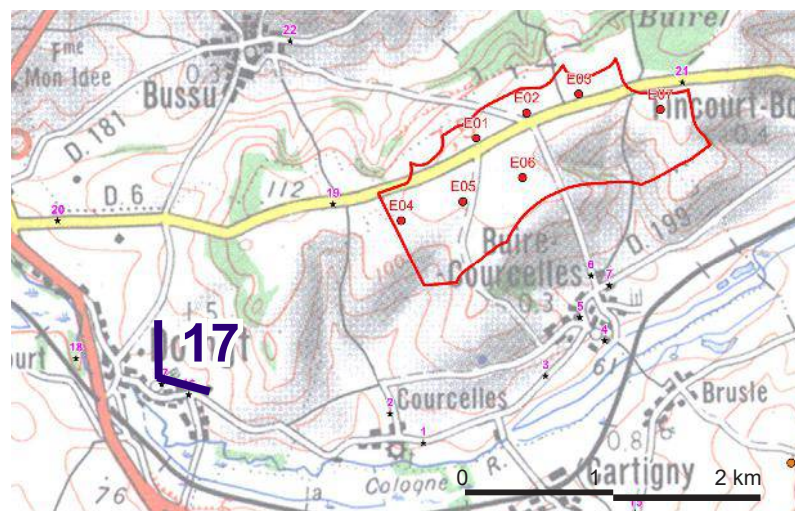


PM 16 - Doingt - Sortie est - Départementale 199



Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 17 - Doingt - Cimetière britannique

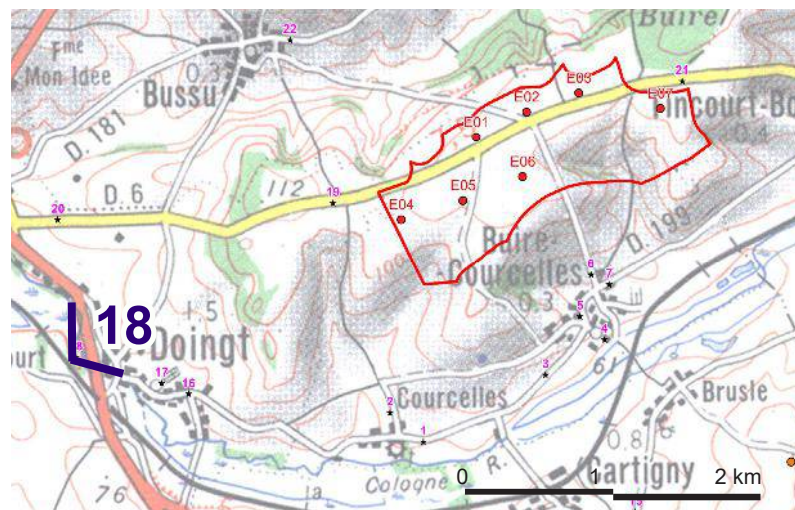
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le cimetière britannique de Doingt n'est pas protégé, il constitue néanmoins un témoignage unique de la Grande guerre et un patrimoine architectural et paysager remarquable. Ce patrimoine est très proche du secteur d'implantation et nécessite donc une grande vigilance ce qui justifie largement le point de vue.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien n'est pas perceptible. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens ou le patrimoine sensible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Les éoliennes sont masquées intégralement par le boisement et la topographie. La densité végétale limite également les risques de covisibilité en dehors de la période de végétation, dite « à feuilles tombées ». L'impact visuel à partir de ce point de vue est nul.







Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 18 - Doingt - Doigt de Gargantua (Menhir)



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le Doigt de Gargantua est un menhir classé au titre de l'inventaire des monuments historiques, localisé à 2,6 km de l'éolienne la plus proche, une vigilance est de mise.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir du monument historique. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens ou le patrimoine sensible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le mégalithe est situé au bord de la Cologne, en lisière d'un boisement et dans un contexte végétal et bâti très présent. Le projet éolien est en grande partie masqué, seules quelques bouts de pales émergent à l'horizon, il présente une covisibilité faible.

Voir photomontage refait à "feuilles tombées" en page 345



ÉTAT INITIAL



ÉTAT PROJÉTÉ COULEUR

CODE COULEUR : VOIR PAGE 142

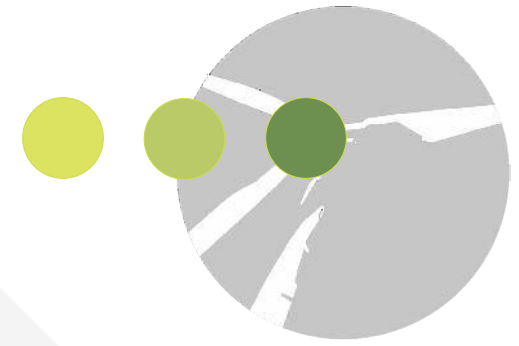


ÉTAT PROJÉTÉ

ANGLE DE PRISE DE VUE : 160°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJÉTÉE LA PLUS PROCHE : 2.6 KM

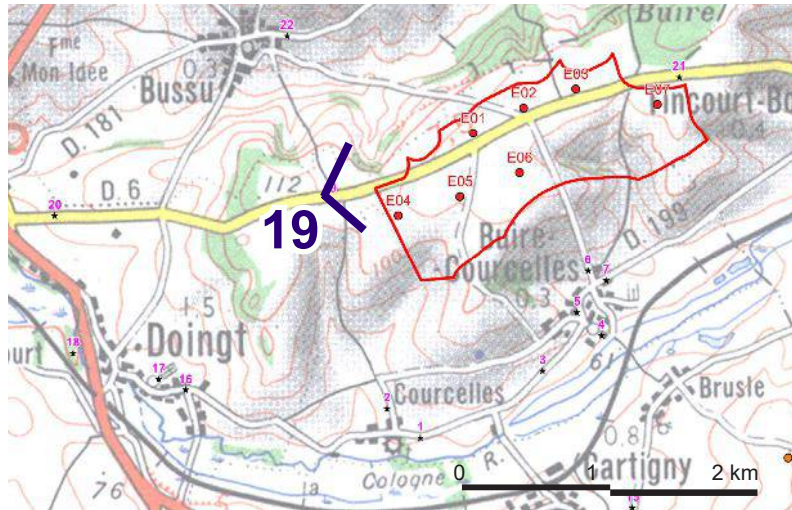


PM 18 - Doingt - Doigt de Gargantua (Menhir)



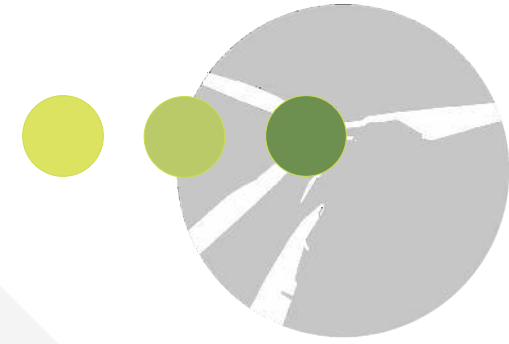
Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

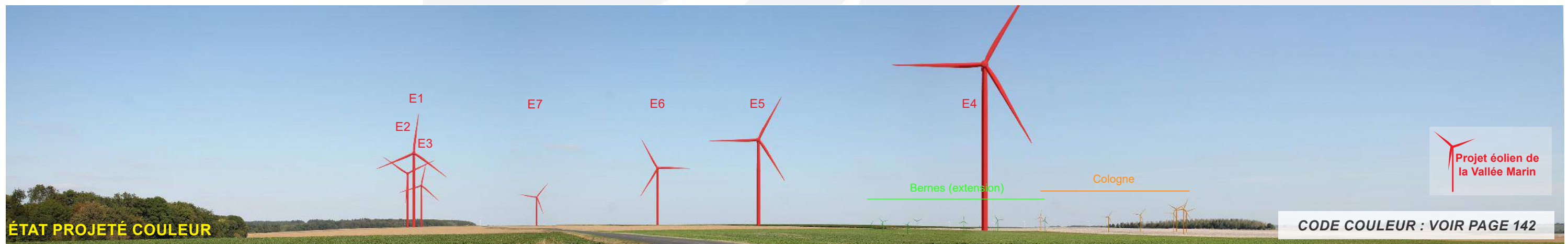
PM 19 - Doingt - Départementale 6 - In situ



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue qui s'observe à partir d'un axe de circulation relativement fréquenté, qui traverse le secteur d'implantation, permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens éventuels.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le point de vue proche de la zone d'implantation projetée permet de percevoir le projet éolien in situ. Des interactions visuelles s'observent avec d'autres projets éoliens mais pas avec le patrimoine sensible.

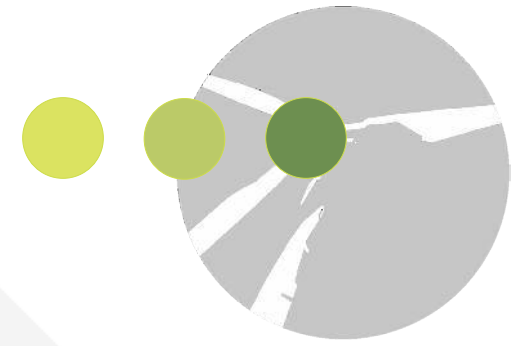
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien s'articule le long de l'axe de la départementale 6. Des interactions visuelles s'observent avec le parc éolien de la Boule Bleue situé dans l'axe de la route à plus de 6 km, le parc éolien de Bernes (extension accordée) localisé à plus de 7 km, et enfin la projet éolien de la Cologne à plus de 4 km (en cours d'instruction). Les différents parcs sont perçus comme étant distincts les uns des autres, quoique l'ensemble éolien constitué par les parcs de Bernes et de la Cologne semble former un groupe autonome. Ces parcs interagissent peu visuellement avec le projet éolien. L'impact visuel est faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE : 110°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 0.5 KM



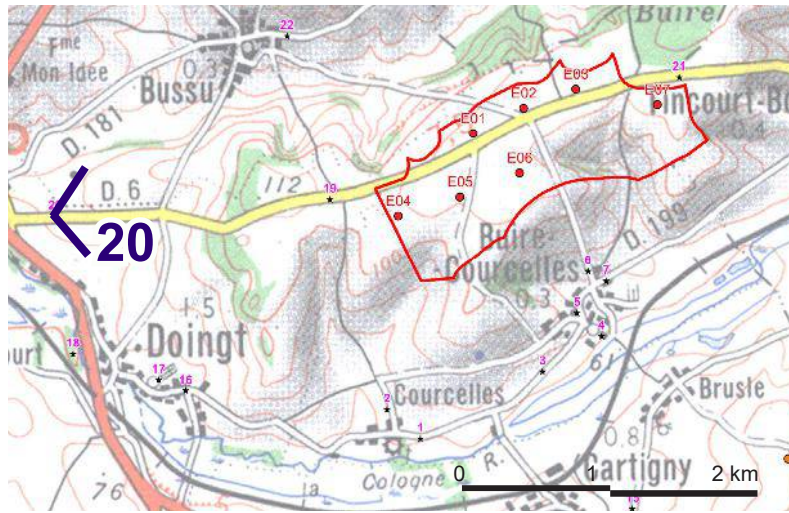
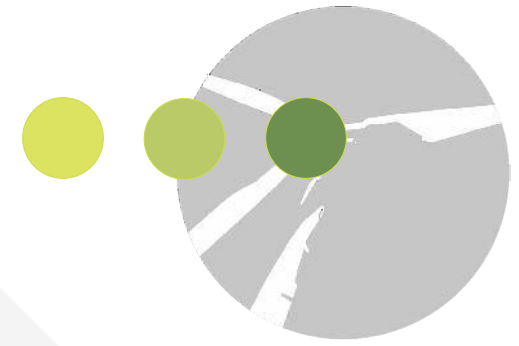
PM 19 - Doingt - Départementale 6 - In situ



Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard



PM 20 - Péronne - Sortie est - Départementale 6



Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue qui s'observe à partir d'un axe de circulation relativement fréquenté, orienté vers le projet éolien, permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens éventuels.

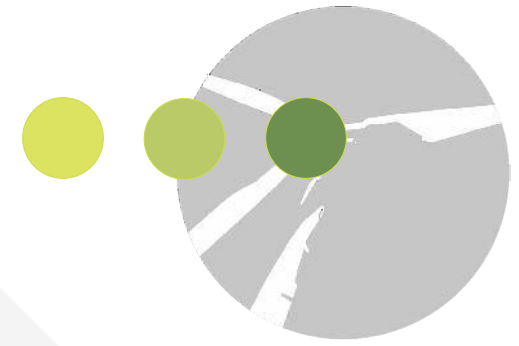
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la sortie est de Péronne. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens ou le patrimoine sensible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : La départementale 6 est orientée à cet endroit dans l'axe du projet éolien lequel est perceptible de façon partielle. Seuls quelques bouts de pales dépassent. La densité végétale limite les risques de visibilité en dehors de la période de végétation, dite « à feuilles tombées ». Les parcs éoliens de Berne et de la Cologne sont masqués intégralement par la butte boisée. L'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.



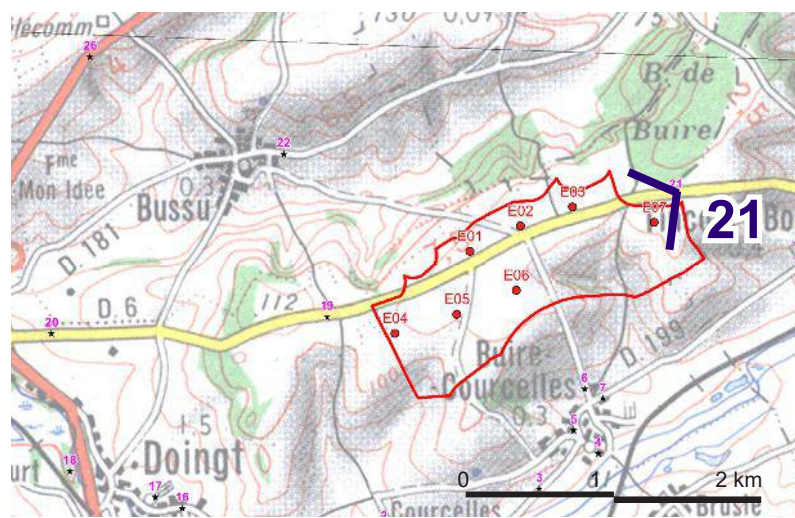


PM 20 - Péronne - Sortie est - Départementale 6



Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

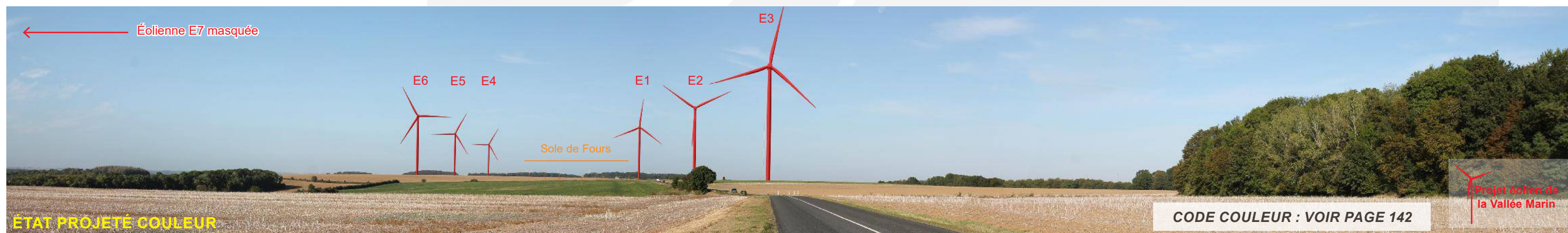
PM 21 - Buire-Courcelles - Départementale 6 - In situ



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue qui s'observe à partir d'un axe de circulation relativement fréquenté, qui traverse le secteur d'implantation, permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens éventuels.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le point de vue permet d'observer le projet éolien in situ. Une interaction visuelle s'observe avec d'autres projets éoliens mais pas avec le patrimoine sensible.

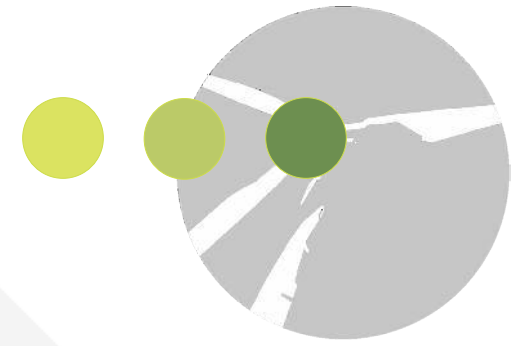
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien s'aligne le long de l'axe de la départementale 6, l'éolienne E7 localisée hors du panorama à gauche de la route n'est pas visible. Les éoliennes de la Couturelle (Flaucourt), situées à plus de 6 km, sont partiellement visibles dans l'axe de la route ainsi que les éoliennes en cours d'instruction de la Sole de Fours. Les interactions visuelles entre les parcs éoliens sont néanmoins faibles, aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 0.3 KM



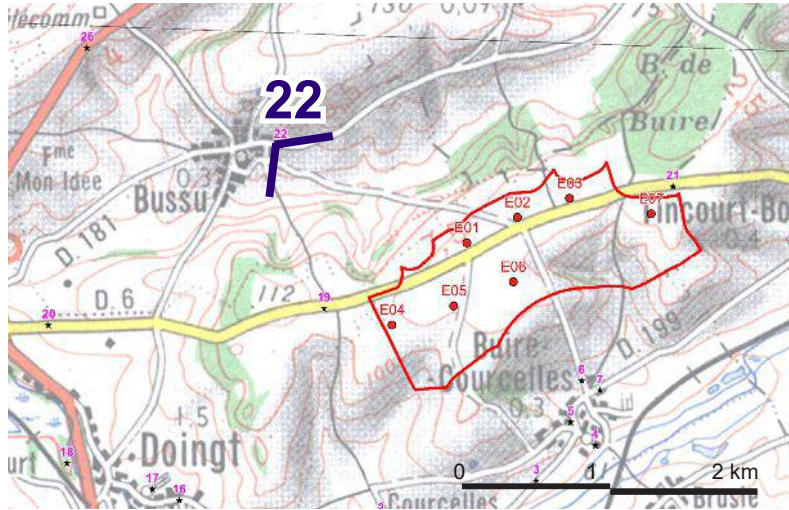
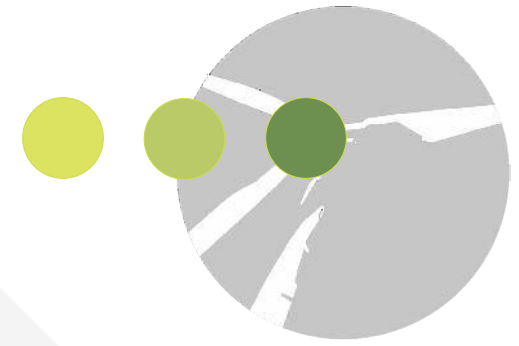
PM 21 - Buire-Courcelles - Départementale 6 - In situ



Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard



PM 22 - Bussu - Départementale 181



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue qui s'observe à partir d'un axe de circulation secondaire, et en sortie de village, permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet dans le paysage emblématique des Collines du Vermandois ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens éventuels.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la sortie est du village. Une interaction visuelle faible s'observe avec le projet éolien de la Cologne (en cours d'instruction). Le village fait partie du paysage emblématique des « Collines du Vermandois ».

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est perceptible à droite de la route sur la colline, aucun effet de surplomb ne s'observe mais le relief semble écrasé visuellement par les éoliennes (voir analyse des rapports d'échelle sur la page suivante). Les perceptions à partir de l'habitat sont néanmoins très limitées du fait de la frange végétale dense qui entoure le village*. Le village appartient au paysage emblématique des « Collines du Vermandois », mais il ne fait pas partie des villages présentant un « patrimoine bâti » remarquable recensé par la DREAL (voir carte page 61). En outre ce paysage emblématique ne fait pas l'objet d'une protection réglementaire. L'impact visuel à partir de ce point de vue ponctuel peut être qualifié de modéré.

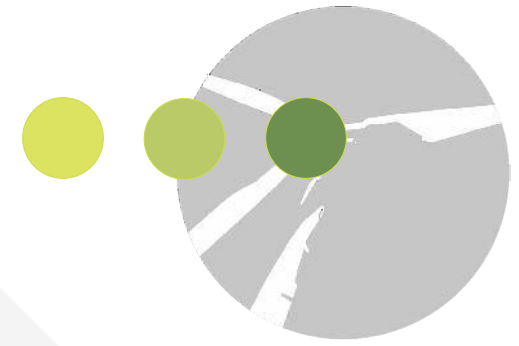
* Voir fiche sur le hameau en page 51

Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141





PM 22 - Bussu - Départementale 181

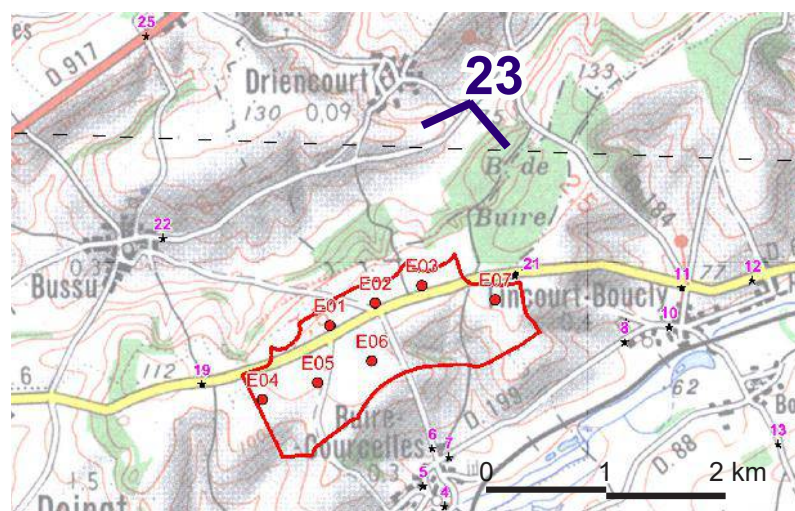


Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard



Analyse du rapport d'échelle. Pour obtenir un rapport d'échelle acceptable la dénivelée «H» doit être au moins supérieure ou égale à «H'». Ici le rapport est défavorable pour 6 éoliennes.





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 23 - Driencourt - Départementale 181

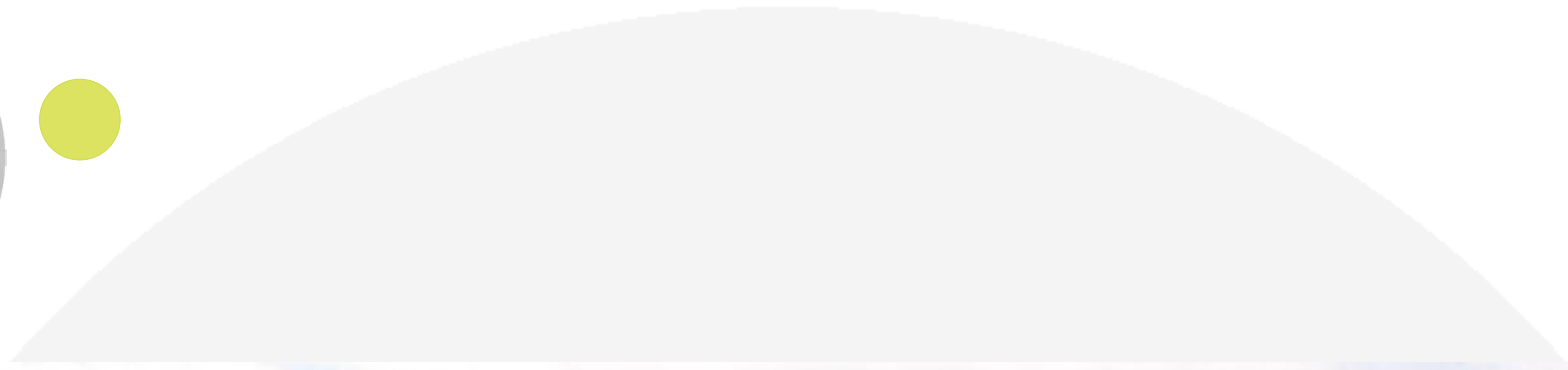


JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue qui s'observe à partir d'un axe de circulation secondaire permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet dans le paysage emblématique des Collines du Vermandois ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens éventuels. Le village de Driencourt situé au sein d'une cuvette aux franges boisées présente très peu de possibilité d'interaction visuelles avec le projet éolien *.

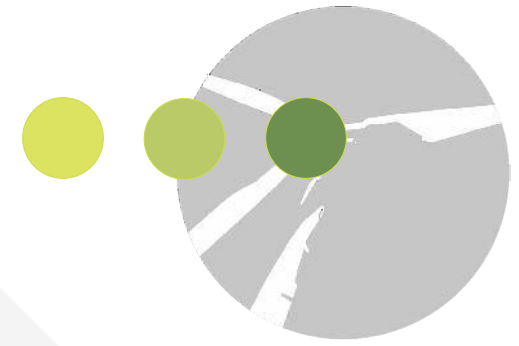
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 181. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens. Le village fait partie du paysage emblématique des « Collines du Vermandois ».

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est perceptible à gauche de la route en arrière de la bande boisée. Le relief étant peu perceptible la question du rapport d'échelle ne se pose pas. Cependant les éoliennes masquées partiellement sont bien visibles. L'impact visuel à partir de ce point de vue est modéré. * Voir fiche sur le hameau en page 53



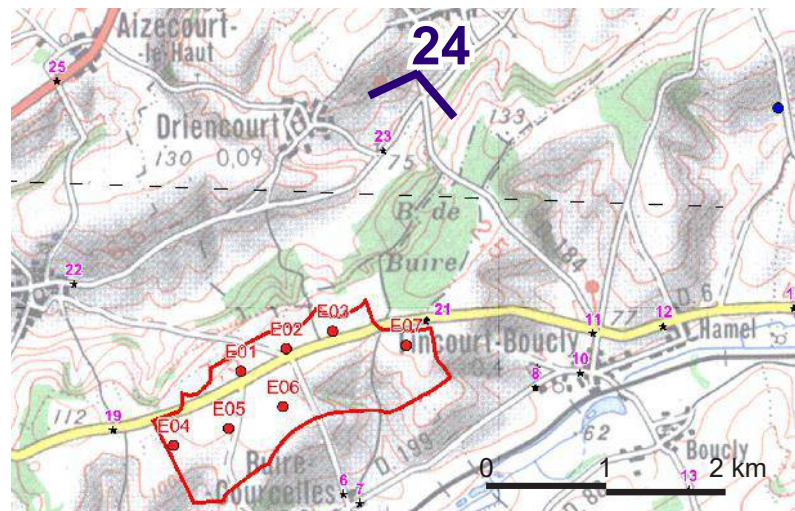


PM 23 - Driencourt - Départementale 181



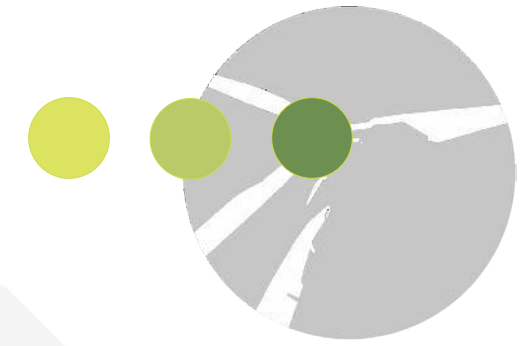
Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 24 - Templeux-la-Fosse - Départementale 181



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue qui s'observe à partir d'un axe de circulation secondaire permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet dans le paysage emblématique des Collines du Vermandois ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens éventuels. Le village de Templeux-la-Fosse situé au sein d'une vallée sèche aux franges boisées présente peu de possibilité d'interaction visuelles avec le projet éolien*.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est visible à partir de la départementale 181. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens. Le village fait partie du paysage emblématique des « Collines du Vermandois ».

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 181, il est bien visible dans l'axe de la route. Aucun effet de surplomb ne s'observe mais un léger effet d'écrasement visuel du relief est perceptible (voir analyse des rapports d'échelle sur la page suivante). Le point de vue s'observe dans un lieu relativement peu fréquenté et de façon assez ponctuelle, aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de modéré.

* Voir fiche sur le hameau en page 54



ANGLE DE PRISE DE VUE : 100°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 2.5 KM



PM 24 - Templeux-la-Fosse - Départementale 181

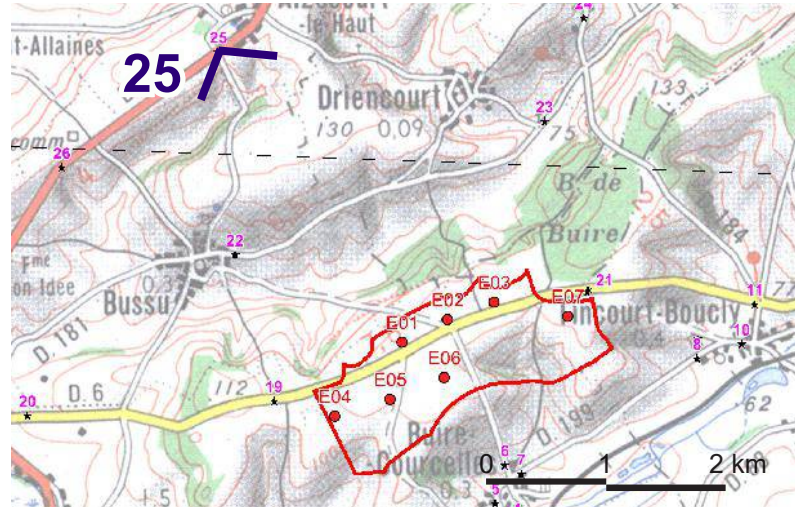


Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard



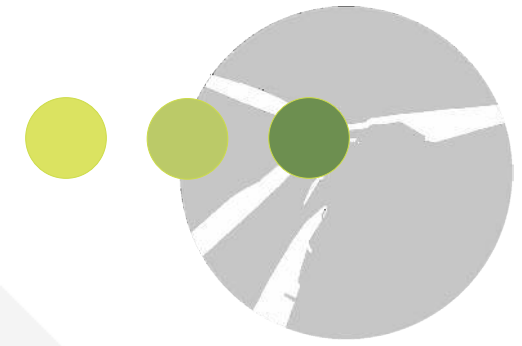
Analyse du rapport d'échelle. Pour obtenir un rapport d'échelle acceptable la dénivelée «H» doit être au moins supérieure ou égale à «H'». Ici le rapport est légèrement défavorable pour 3 éoliennes.





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 25 - Aizecourt-le-Haut - Départementale 917



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue qui s'observe à partir d'un axe de circulation relativement fréquenté permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet dans le paysage emblématique des Collines du Vermandois ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens éventuels.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est visible à partir de la sortie sud-ouest du village. Une faible interaction visuelle s'observe avec deux parcs éoliens visibles à l'horizon. Le village fait partie du paysage emblématique des « Collines du Vermandois ».

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien masqué par les coteaux boisés est très partiellement perceptible, la densité végétale limite également les risques de covisibilité en dehors de la période de végétation. Aucun effet d'écrasement visuel du relief n'est perceptible. L'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.

* Voir fiche sur le hameau en page 52

Voir photomontage refait à "feuilles tombées" en page 349



ÉTAT INITIAL



ÉTAT PROJETÉ COULEUR

CODE COULEUR : VOIR PAGE 142

Projet éolien de la Vallée Marin

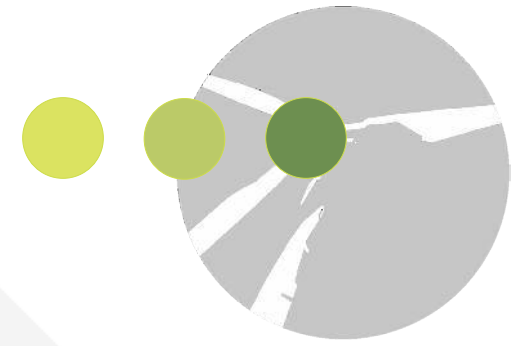


ÉTAT PROJETÉ

ANGLE DE PRISE DE VUE : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 3 KM

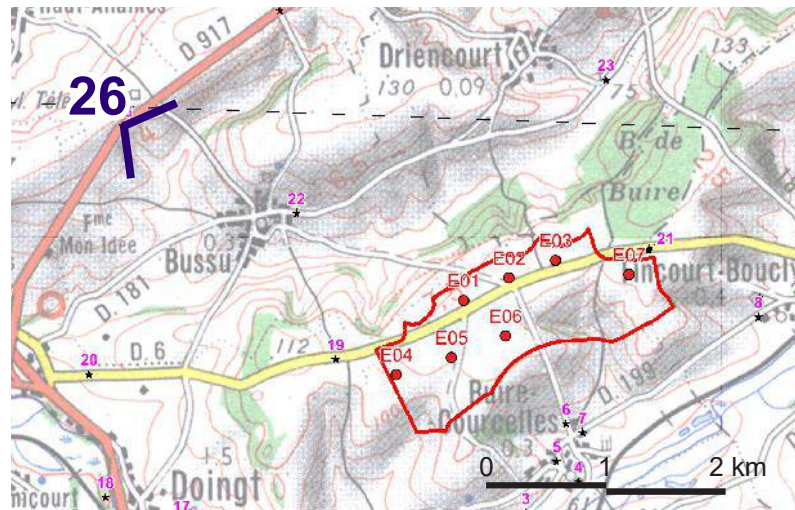


PM 25 - Aizecourt-le-Haut - Départementale 917



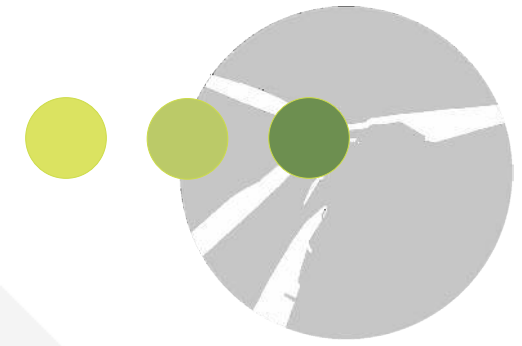
Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 26 - Bussy - Départementale 917

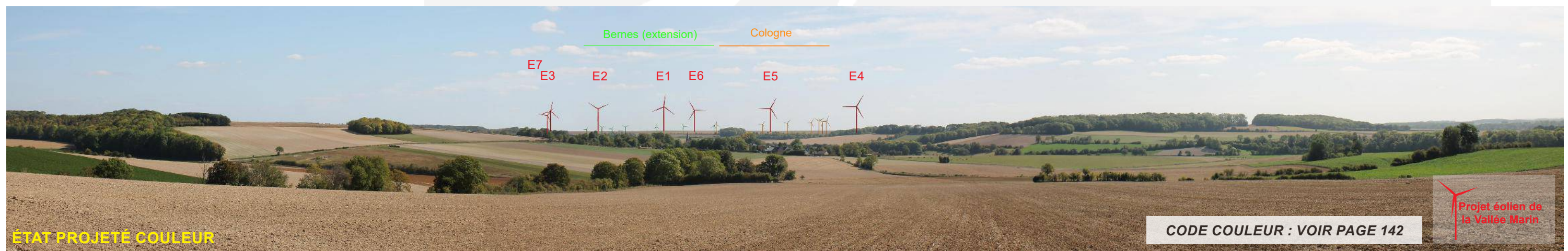


JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue qui s'observe à partir d'un axe de circulation relativement fréquenté permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet dans le paysage emblématique des Collines du Vermandois ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens éventuels. Ce point de vue est repris dans l'inventaire des paysages de la Somme (voir p53).

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 917. Une interaction visuelle s'observe avec le parc éolien de Bernes (accordé mais non construit) et le projet éolien de la Cologne (en cours d'instruction).

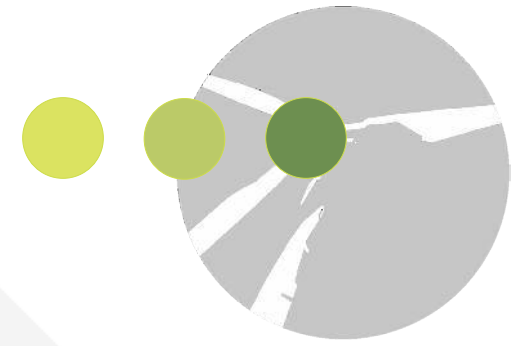
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est bien visible latéralement au niveau de la départementale 917 à partir d'un point de vue remarquable identifié par la DREAL (voir carte page 53). Aucun effet de surplomb ne s'observe et le rapport d'échelle est nettement favorable. Le projet éolien semble conforter le groupe d'éoliennes visible en arrière plan. L'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de modéré.

* Voir fiche sur le hameau en page 51





PM 26 - Bussu - Départementale 917



Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard

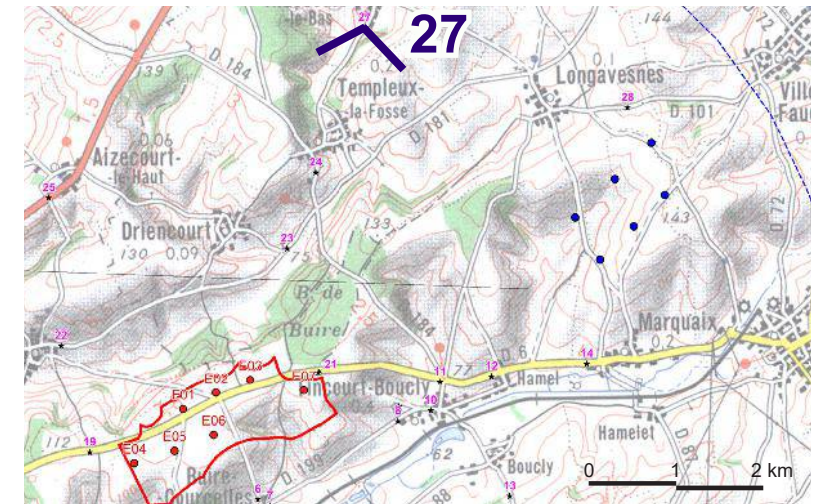


PM 27 - Aizecourt-le-Bas - Sortie sud

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue qui s'observe à partir d'un village permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet dans le paysage emblématique des Collines du Vermandois ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens éventuels. Le village d'Aizecourt-le-Bas situé au sein d'une vallée sèche aux franges boisées ne présente pas de possibilité d'interaction visuelle avec le projet éolien.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la sortie sud du village. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens ou le patrimoine sensible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est intégralement masqué, l'impact visuel est nul.



Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141



ÉTAT INITIAL

Chemin rural



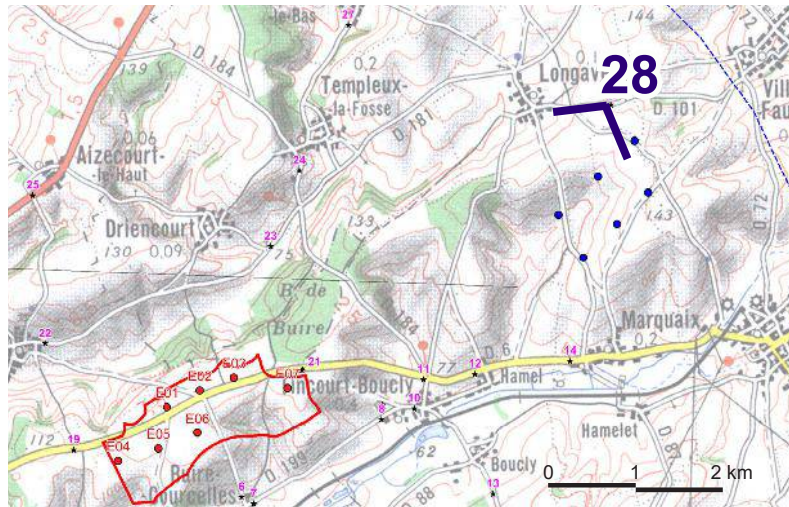
ÉTAT PROJETÉ COULEUR

CODE COULEUR : VOIR PAGE 142

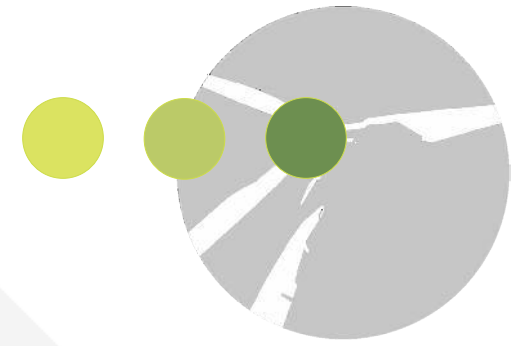


ÉTAT PROJETÉ

ANGLE DE PRISE DE VUE : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 4.2 KM



PM 28 - Longavesnes - Parc éolien de la Boule bleue



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue qui s'observe à partir d'un axe de circulation secondaire permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec le projet éolien de la Boule Bleue.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien n'est pas perceptible. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : L'impact visuel à partir de ce point de vue est nul.

Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141





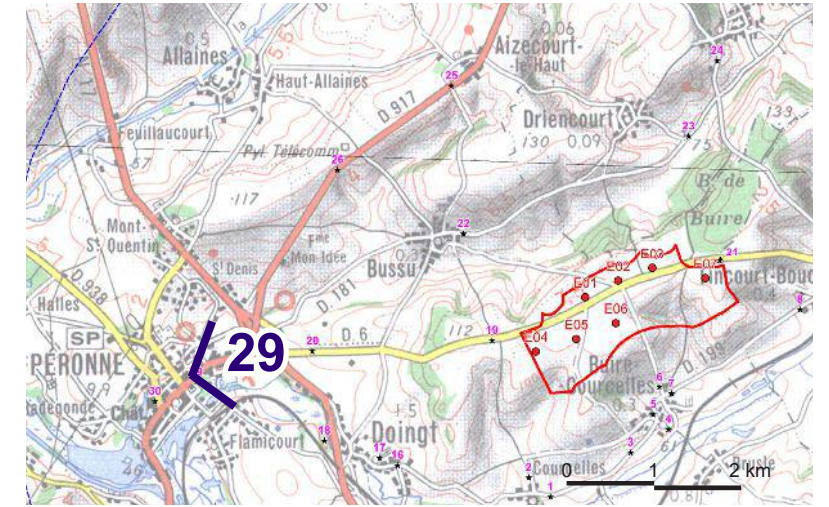
PM 29 - Péronne - Porte de Bretagne et fortifications

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir d'un élément de patrimoine protégé au titre des monuments historiques et relativement proche du projet éolien.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien n'est pas perceptible. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est intégralement masqué par la végétation. Vu la densité de la végétation il est très peu probable que des perceptions s'observent à « feuilles tombées », aussi l'impact visuel peut être qualifié de nul.

* Voir fiche communale en page 47



Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141



ÉTAT INITIAL

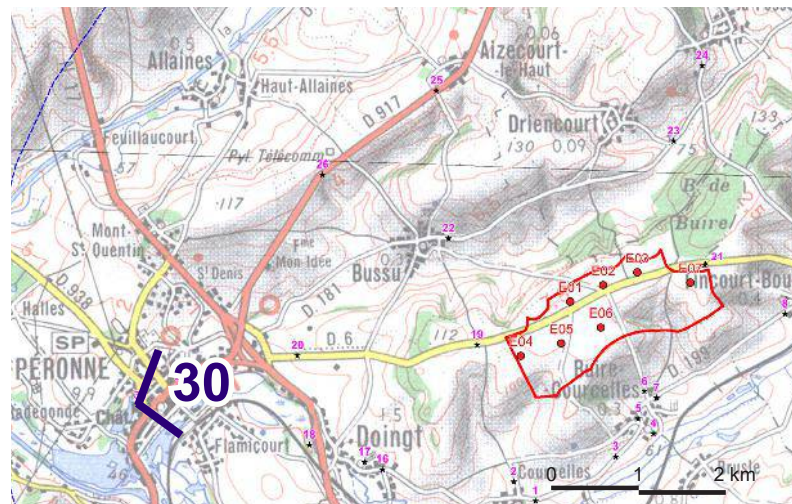


ÉTAT PROJETÉ COULEUR

Projet éolien masqué
ANGLE DE PRISE DE VUE : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 4 KM

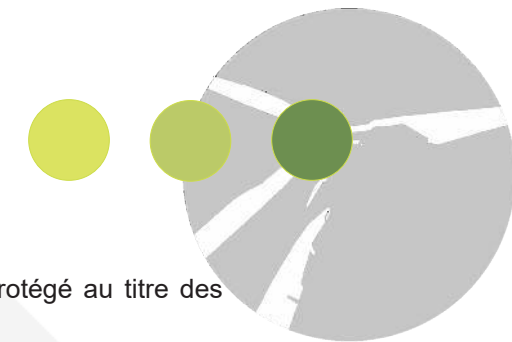
CODE COULEUR : VOIR PAGE 142





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 30 - Péronne - Château



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir d'un élément de patrimoine protégé au titre des monuments historiques et relativement proche du projet éolien.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien n'est pas perceptible. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est intégralement masqué par l'avant-plan bâti aussi l'impact visuel peut être qualifié de nul.

* Voir fiche communale en page 55

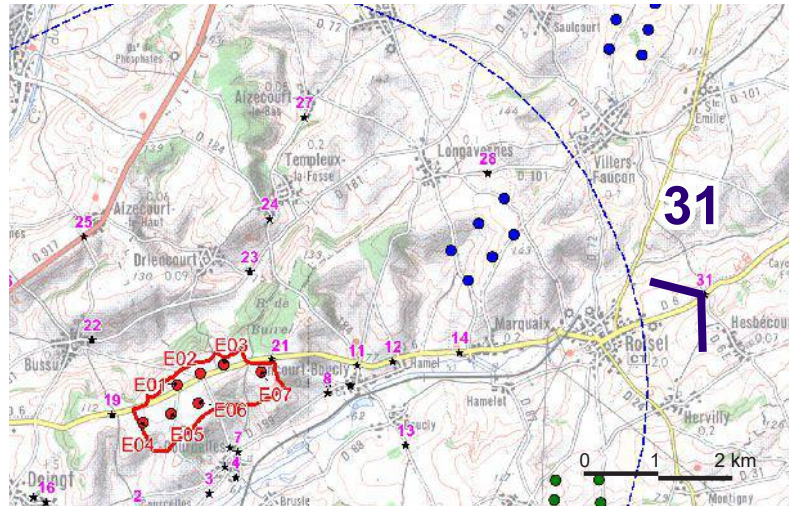
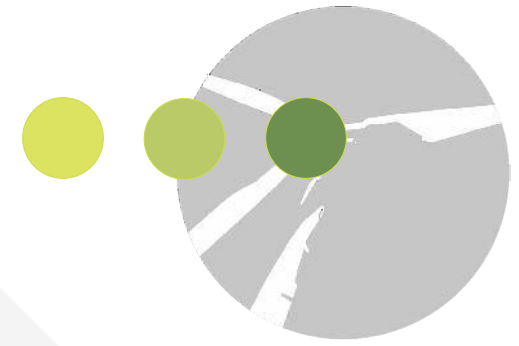


CODE COULEUR : VOIR PAGE 142

ANGLE DE PRISE DE VUE : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 4.5 KM



PM 31 - Roisel - Entrée est - Départementale 6



Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation relativement fréquenté, et à proximité d'un bourg important, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à une certaine distance de l'entrée est de la commune. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible.

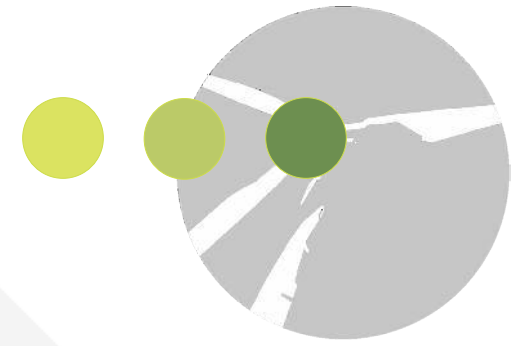
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le point de vue permet d'observer le rapport visuel entre le projet éolien et les projets éoliens environnants. Le projet éolien, distant de plus de 7 km, est perceptible sur la ligne d'horizon, il apparaît sous la forme d'un ensemble éolien qui s'inscrit dans la continuité du parc éolien de la Boule Bleue, sur le même relief. L'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 7.5 KM

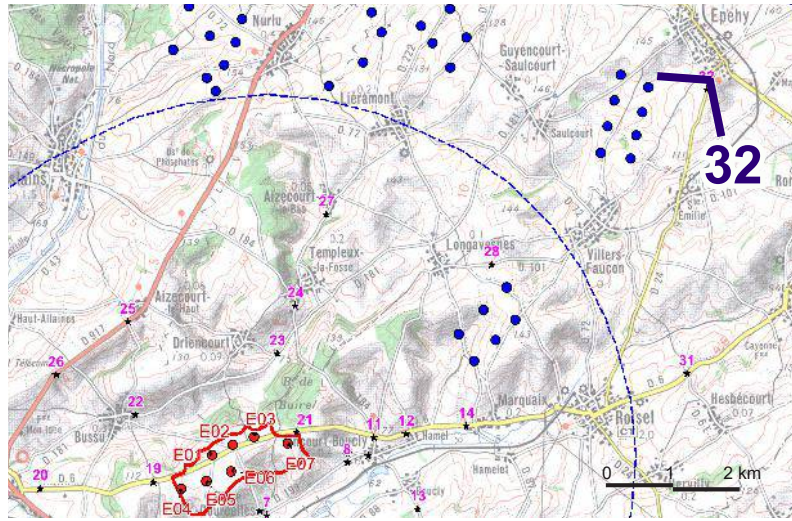


PM 31 - Roisel - Entrée est - Départementale 6



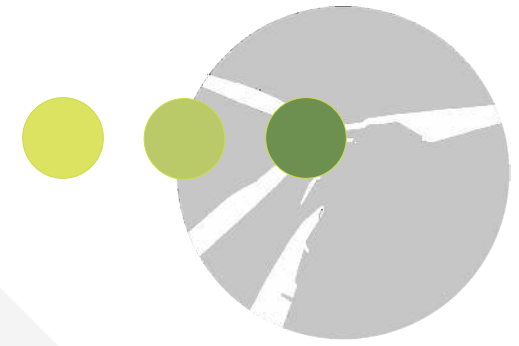
Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 32 - Epehy - Sortie sud - Départementale 24



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation relativement fréquenté, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens, dont le projet éolien de la Montagne Gaillard visible au premier plan.

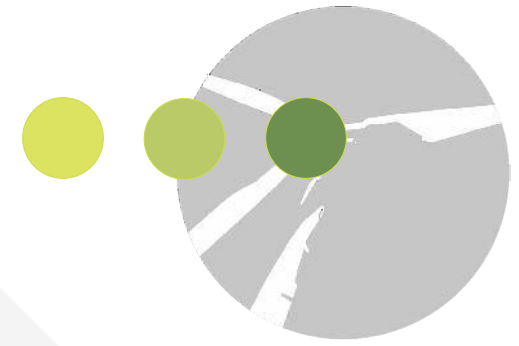
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la sortie sud-ouest du village. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le point de vue permet d'observer le rapport visuel entre le projet éolien et les projets éoliens environnants. Le projet éolien, distant de plus de 10 km, est perceptible sur la ligne d'horizon, il s'intègre dans le contexte éolien de façon assez discrète. L'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.



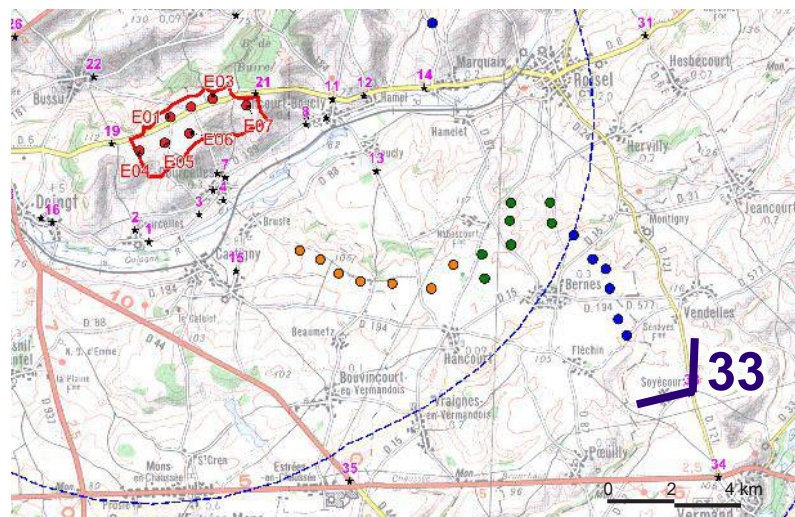


PM 32 - Epehy - Sortie sud - Départementale 24



Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





PM 33 - Soyécourt - Départementale 121

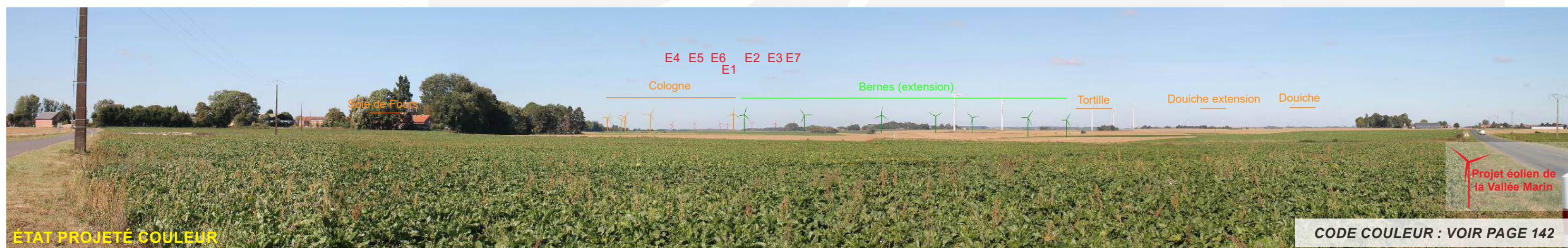


JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation secondaire, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens, dont le projet éolien de Bernes visible au premier plan.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à proximité des parcs éoliens de Bernes Extension et de la Cologne. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible.

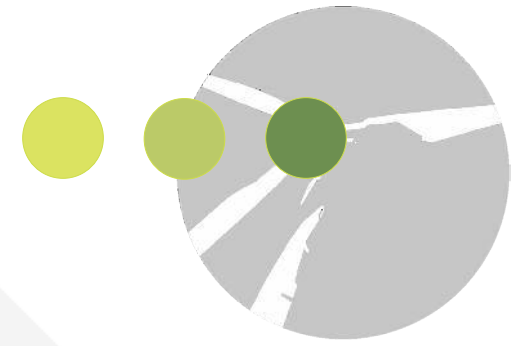
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est perceptible en arrière-plan du parc éolien de Bernes Extension et du projet éolien de la Cologne. Situé à plus de 9,8 km, l'incidence visuelle du projet éolien, qui s'intègre dans la composition existante, est peu marquée. L'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.

Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

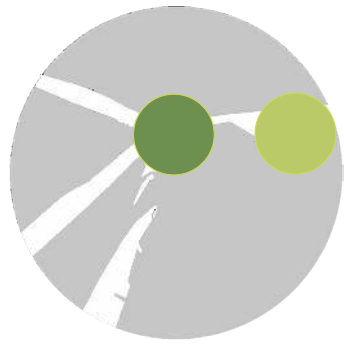




PM 33 - Soyécourt - Départementale 121



Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard

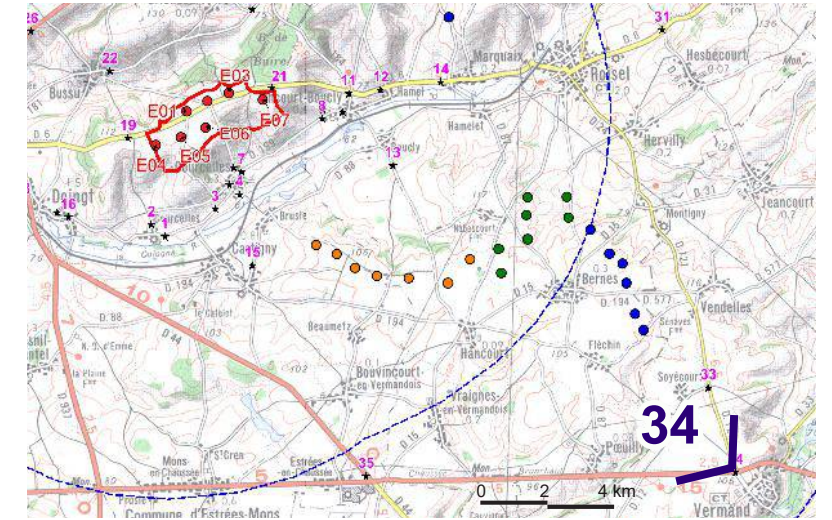


PM 34 - Vermand - Sortie ouest - Départementale 1029

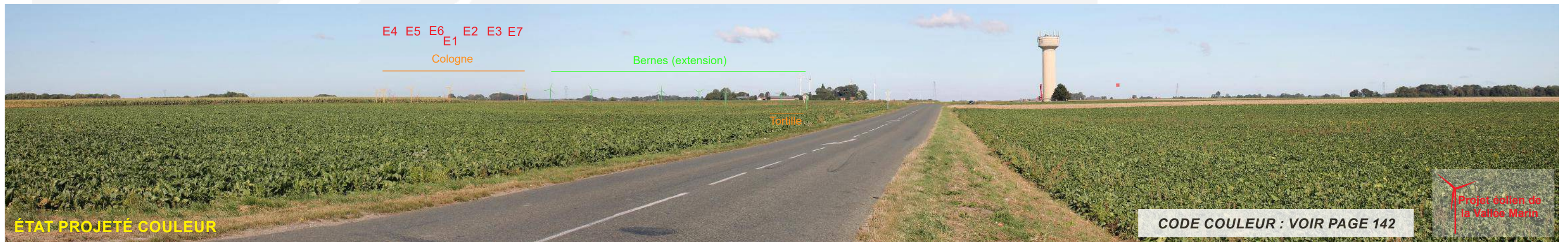
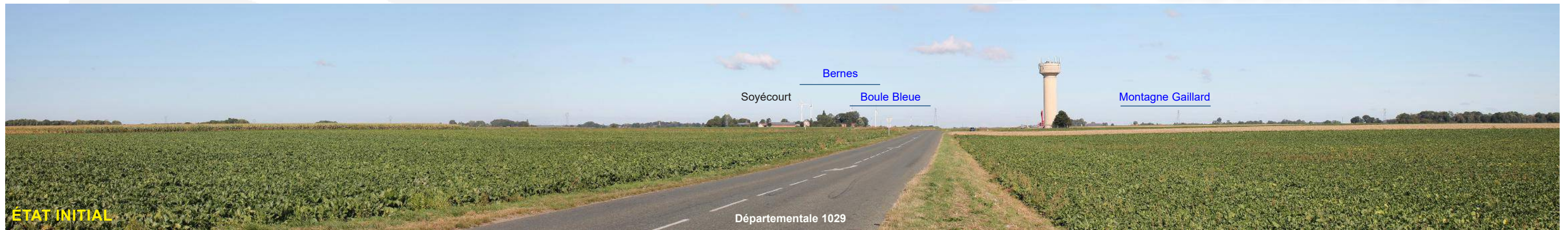
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation relativement fréquenté, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens, dont les projets éolien de Bernes extension et de la Cologne.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 1029 qui relie Saint-Quentin à Amiens. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est visible de façon très partielle à plus de 11 km en arrière-plan du parc éolien de Bernes et du projet éolien de la Cologne, l'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.



Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141



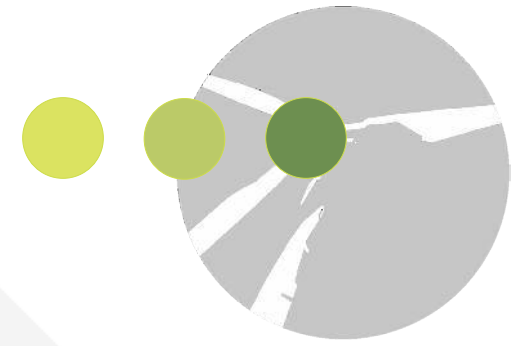
PM 34 - Vermand - Sortie ouest - Départementale 1029



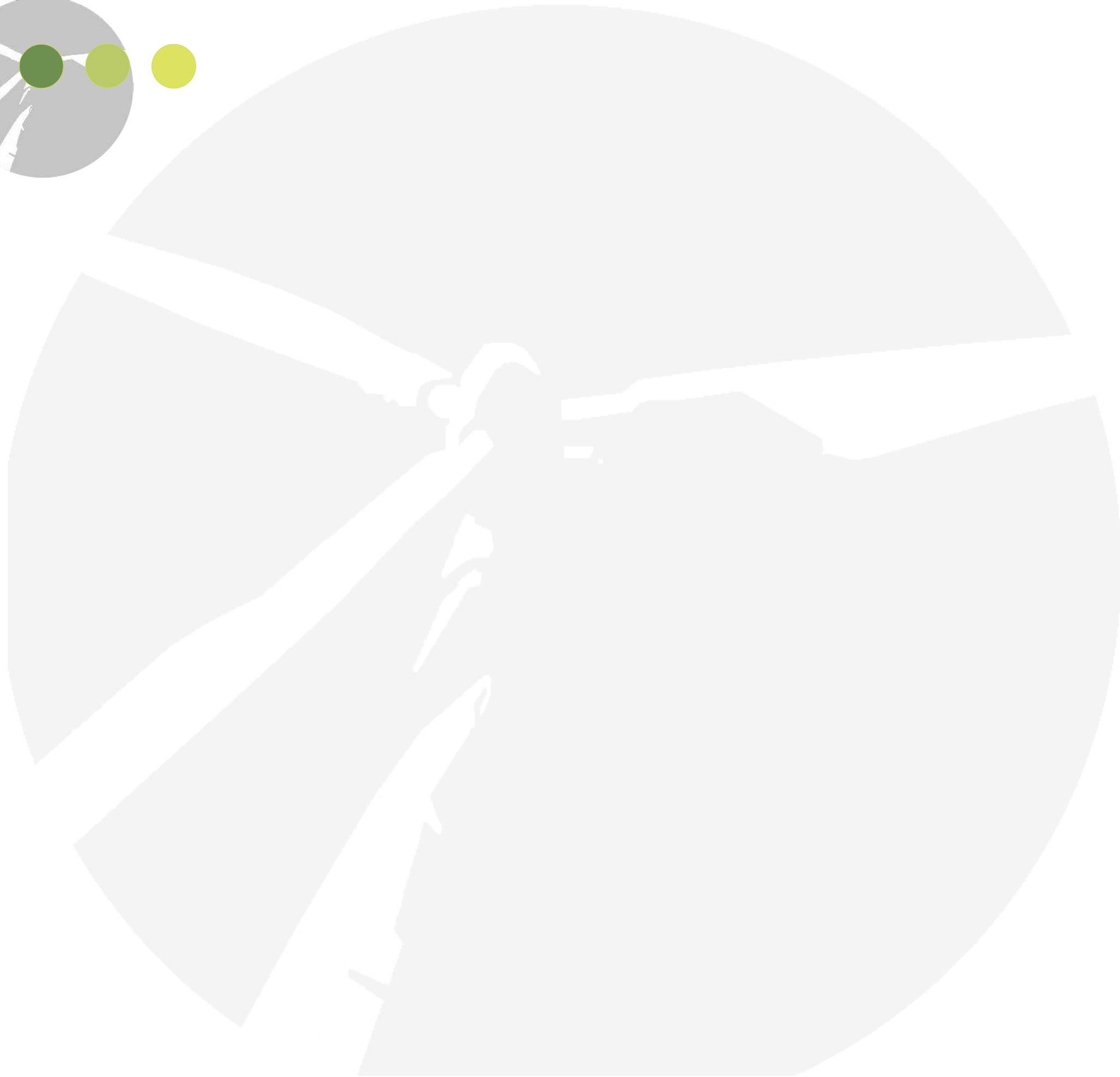
Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard

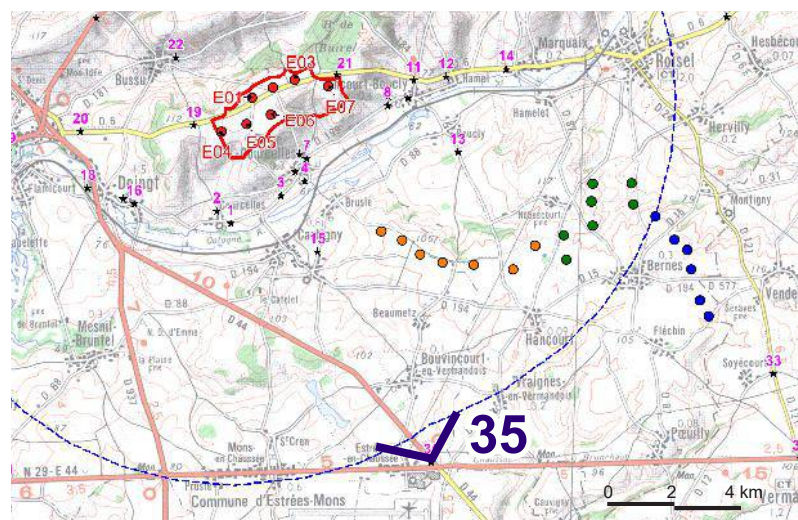


PM 34 - Vermand - Sortie ouest - Départementale 1029



Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 35 - Estrées-en-Chaussée - Départementale 44



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation relativement fréquenté, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens, dont les projets éolien de Bernes extension et de la Cologne.

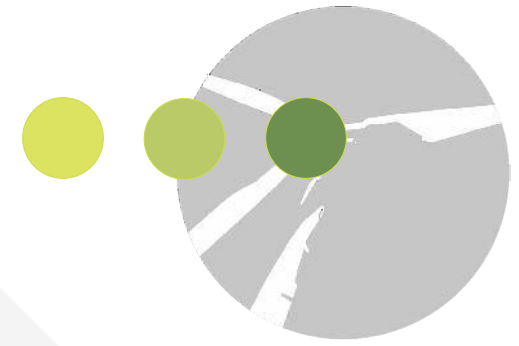
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 44 qui relie la départementale 1029 à Péronne. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est visible de façon très partielle à droite de la route. Il s'inscrit sous cet angle dans la continuité du contexte éolien environnant. L'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.



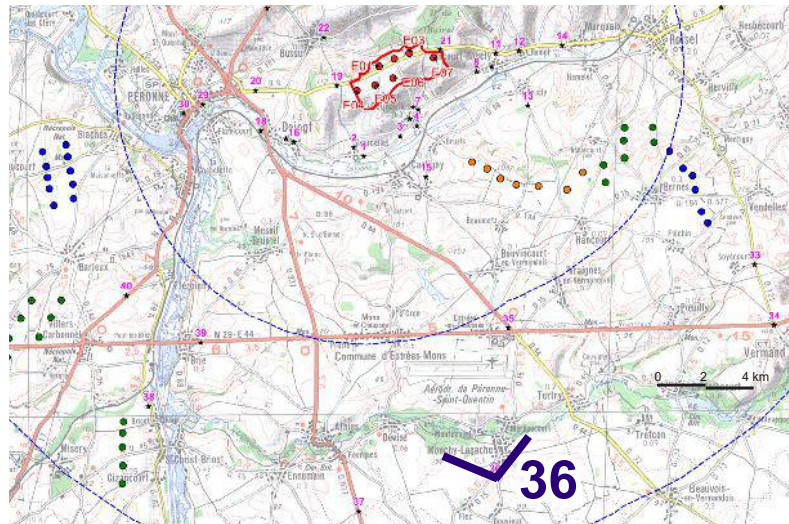


PM 35 - Estrées-en-Chaussée - Départementale 44



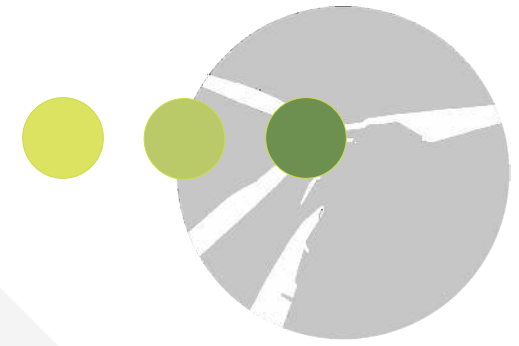
Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

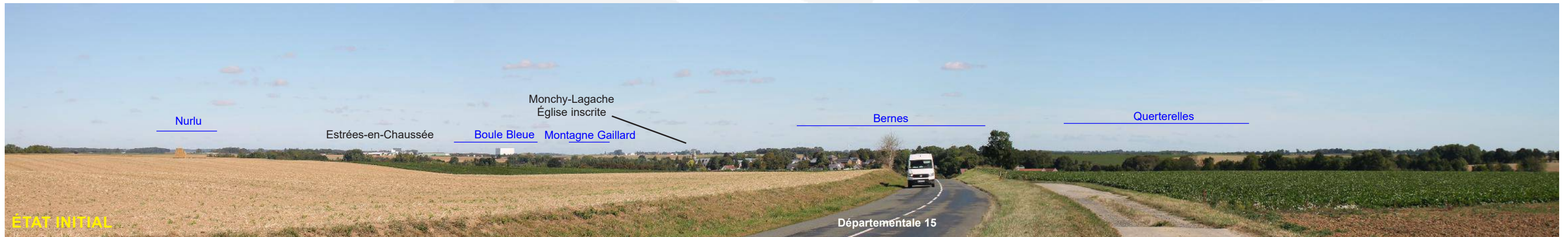
PM 36 - Monchy-Lagache - Départementale 15



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation secondaire. Il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec un élément de patrimoine protégé au titre des monuments historiques, l'église classée de Monchy-Lagache, et avec les autres projets éoliens.

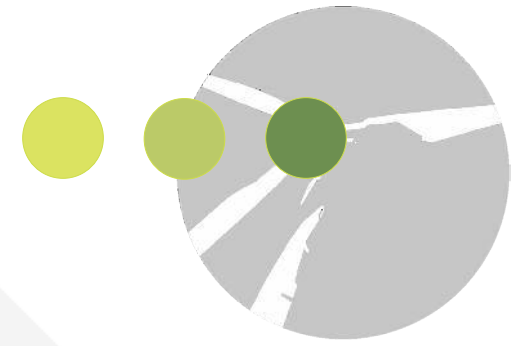
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET/RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 15 qui est un axe secondaire. Une covisibilité s'observe avec l'église protégée au titre des monuments historiques de Monchy-Lagache.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien distant de plus de 10 km, et masqué en partie, est faiblement perceptible à l'horizon. Une covisibilité s'observe à distance, avec le clocher de Monchy-Lagache, mais elle est très discrète. L'impact visuel à partir de ce point de vue est faible de même que la covisibilité avec l'église.



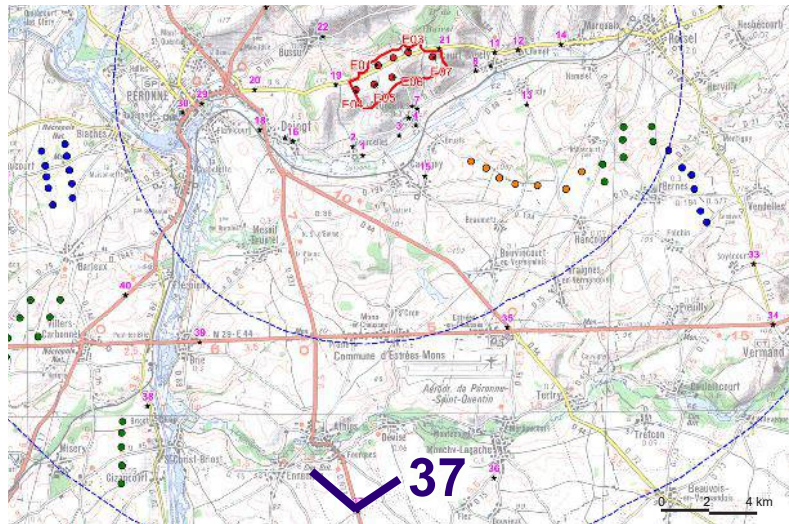


PM 36 - Monchy-Lagache - Départementale 15

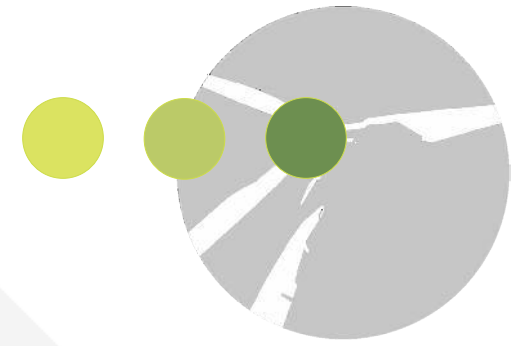


Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





PM 37 - Athies - Pont départementale 937 (A29)



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation relativement fréquenté, et à proximité de l'autoroute A29. Il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens, dont les projets éolien de Bernes extension et de la Cologne.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 937 qui relie Noyon à Péronne. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible. L'autoroute A29 qui passe en tranchée (dans le dos de l'observateur) ne présente pas de possibilité de perception vers le projet éolien.

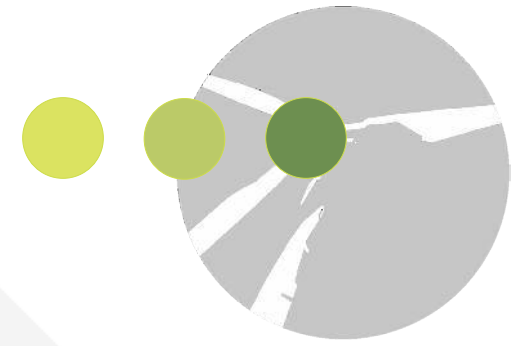
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien, visible à droite de la route, à plus de 10 km, est masqué en grande partie par des boisements. L'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.

Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141



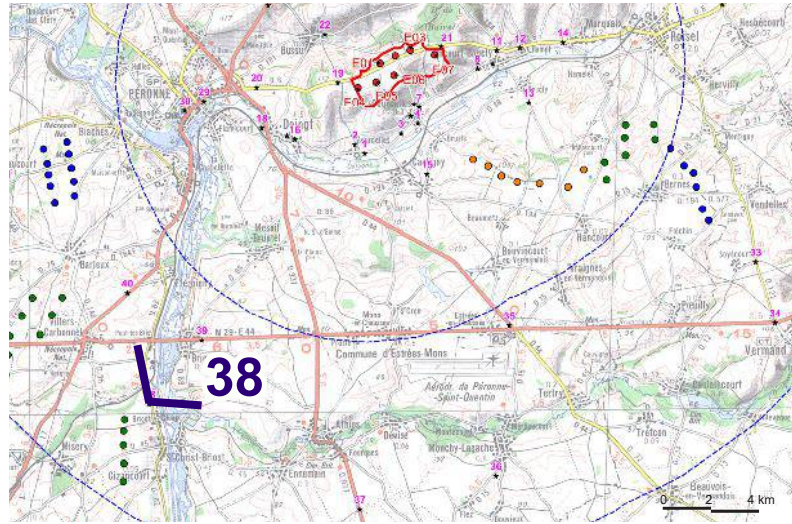


PM 37 - Athies - Pont départementale 937 (A29)

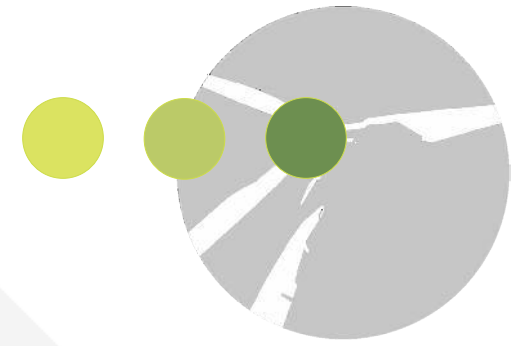


Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





PM 38 - Saint-Christ-Briost - Départementale 62



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation peu fréquenté, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet au sein d'un paysage emblématique ainsi que son rapport avec un élément de patrimoine protégé au titre des monuments historiques, la chapelle et le cimetière classés de Briost.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET/RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 62 qui longe la vallée de la Somme. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec la chapelle et le cimetière classés de Briost situés, plus bas, dans le dos de l'observateur ceci grâce à la topographie et à la ripisylve accompagnant la Somme.

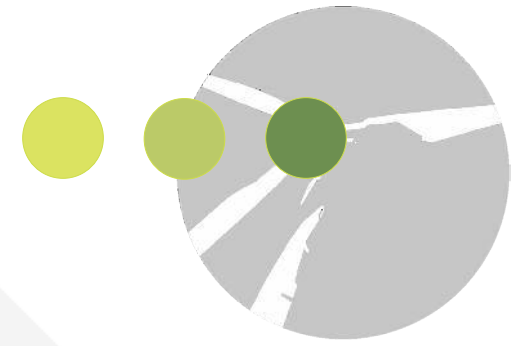
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Ce point de vue ouvert sur la vallée de la Somme est un des rares à présenter des vues lointaines et « relativement dégagées » tant la vallée est densément investie par la végétation. En outre ce paysage est inventorié comme paysage emblématique par la DREAL. La perception visuelle est très ponctuelle et les éoliennes sont vite masquées par des écrans visuels, aussi l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de faible.

Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141



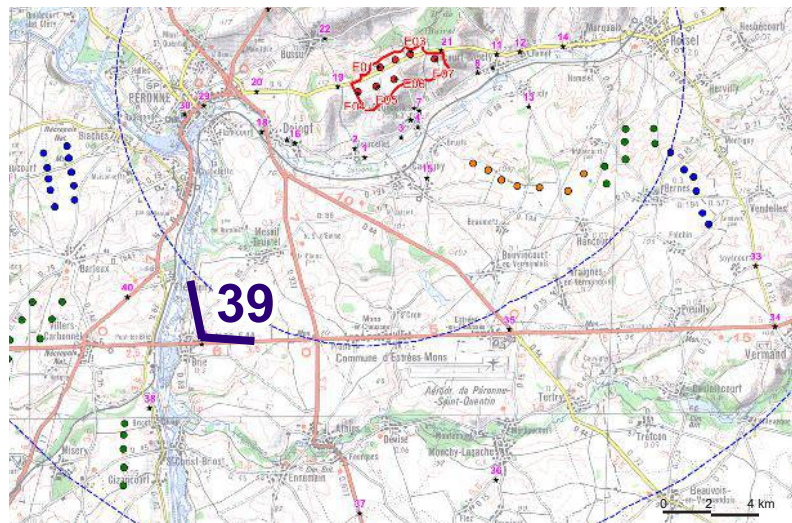


PM 38 - Saint-Christ-Briost - Départementale 62

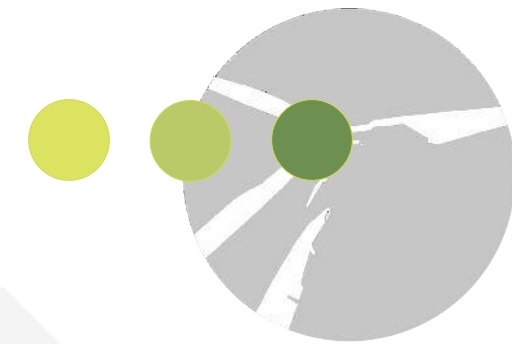


Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





PM 39 - Brie - Départementale 1029



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation relativement fréquenté, à proximité du village de Brie et de la vallée de la Somme. Il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens.

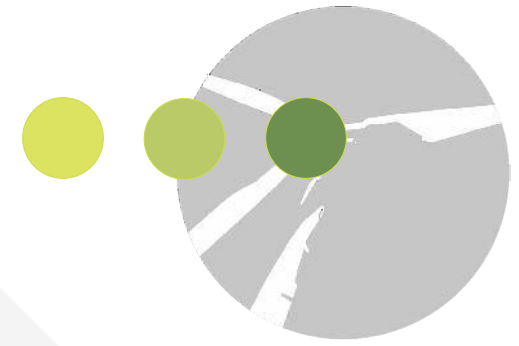
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 1029 qui relie Saint-Quentin à Amiens. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible. L'interaction visuelle du projet éolien avec les parcs éoliens de Nurlu et du Maissel est plutôt discrète.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est perçu de façon latérale, partielle et ponctuelle, l'impact visuel à partir de ce point de vue peut être qualifié de faible.

Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

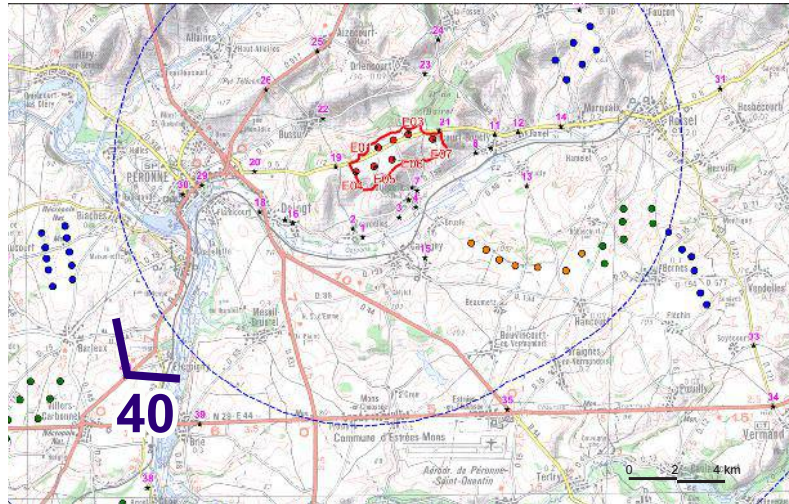






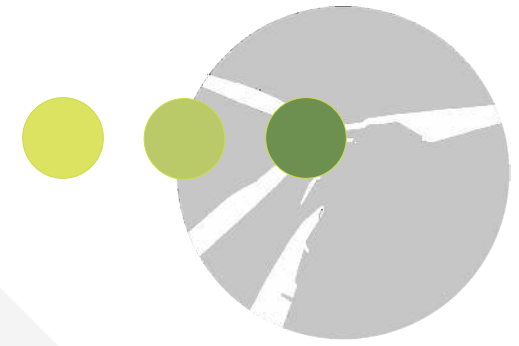
Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 40 - Eterpigny - Départementale 1017



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe, à partir de l'aire éloignée, au niveau d'un axe de circulation relativement fréquenté, il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens, dont les parcs éolien de Nurlu/Le Maissel et de la Boule Bleue.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 1017 qui relie Roye à Péronne. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible.

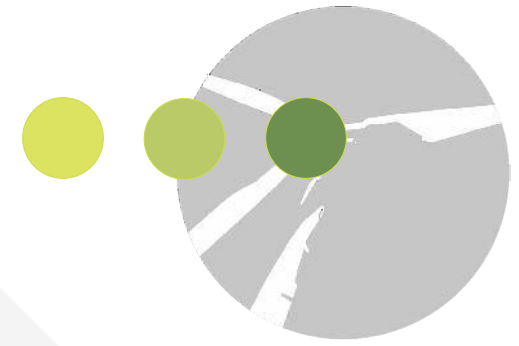
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est perceptible dans l'axe de la route, localisé à plus de 7,9 km du lieu de la prise de vue. Il forme un bouquet individualisé bien distinct du parc éolien de Nurlu/ Le Maissel visible à gauche de la route et du parc de la Boule Bleue, visible en arrière-plan, à droite. L'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.



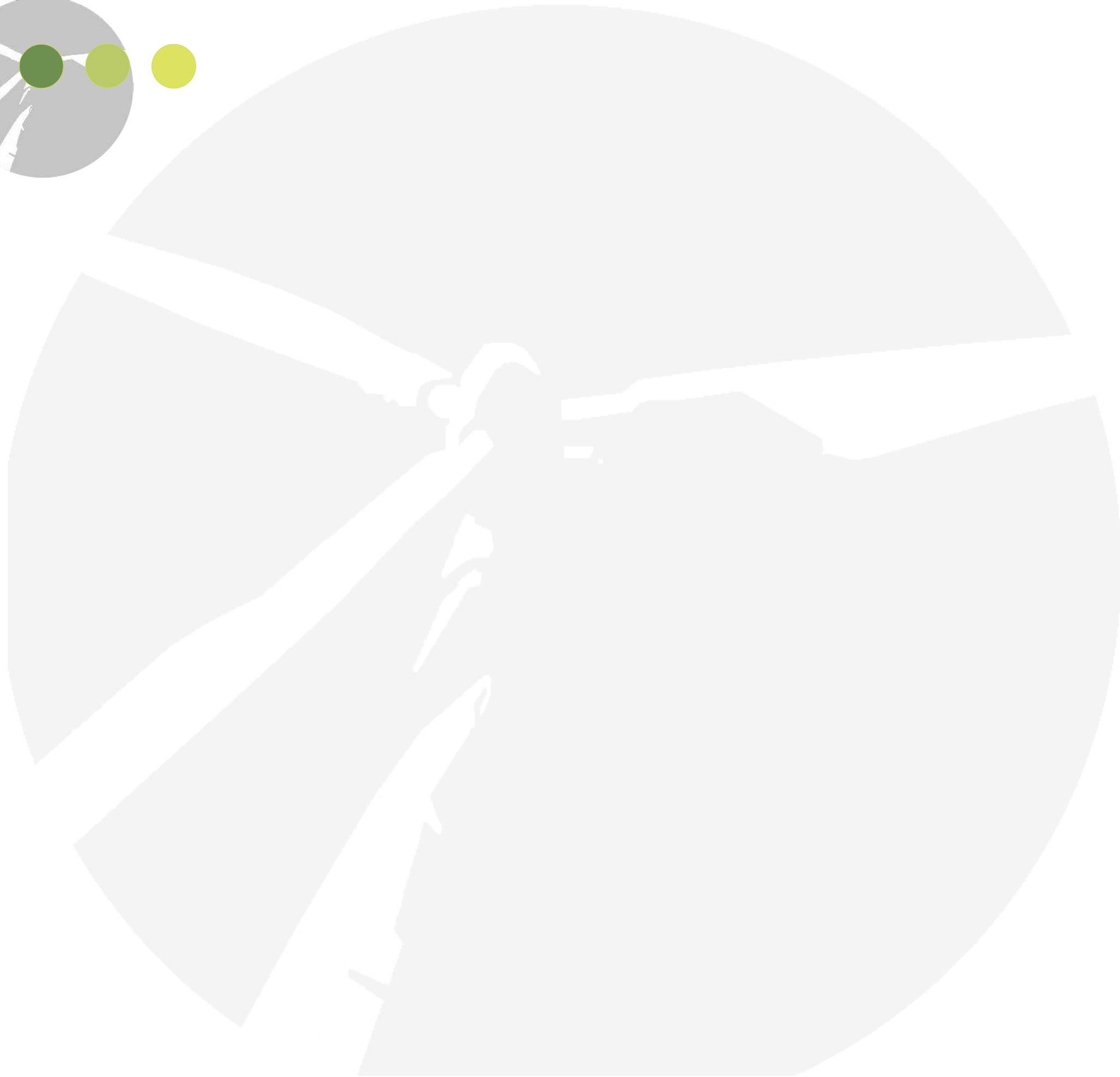
ANGLE DE PRISE DE VUE : 90°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 7.9 KM

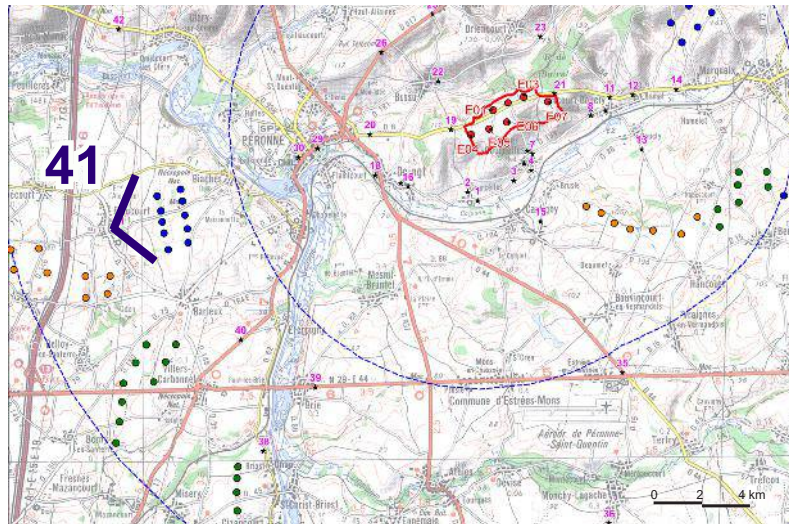


PM 40 - Eterpigny - Départementale 1017



Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





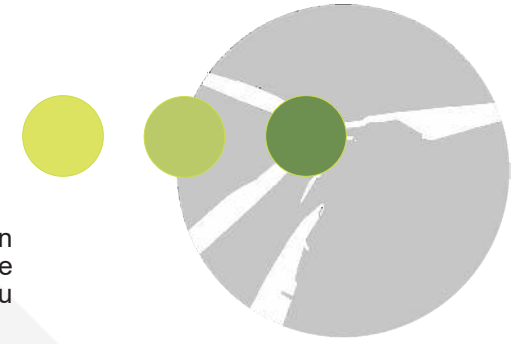
Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 41- Flaucourt - Route de Péronne

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée à proximité d'un axe de circulation très peu fréquenté. Il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec un élément de patrimoine protégé, un mémorial allemand inscrit, et les autres projets éoliens, dont le parc éolien de la Couturelle visible au premier plan.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la sortie est du village de Flaucourt. Une interaction visuelle s'observe avec d'autres projets éoliens ainsi qu'un élément de patrimoine protégé (monument historique inscrit).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Aucune intervisibilité n'est possible avec le projet éolien de la Couturelle et aucune covisibilité ne s'observe avec le monument allemand inscrit au titre des monuments historiques. Ceci même en période hivernale, au vu de la distance et de la densité de végétation présente en avant-plan. L'impact visuel à partir de ce point de vue ainsi que la covisibilité sont nuls.



ÉTAT INITIAL



ÉTAT PROJETÉ COULEUR

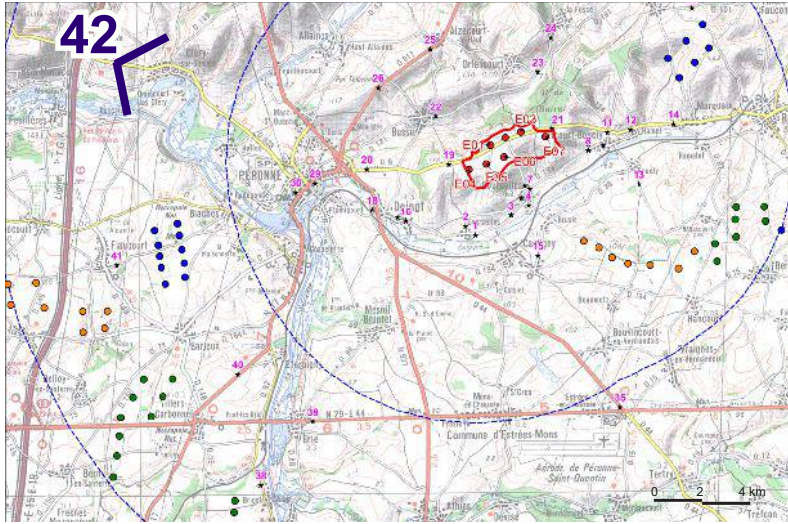
CODE COULEUR : VOIR PAGE 142



ÉTAT PROJETÉ

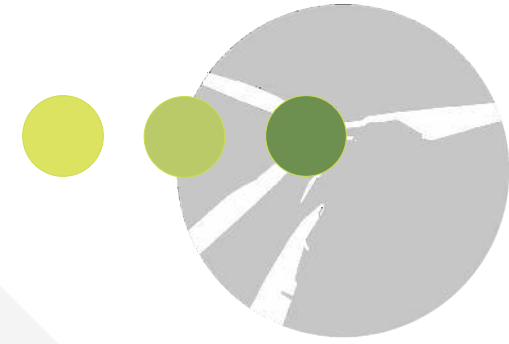
ANGLE DE PRISE DE VUE : 100°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 9.3 KM





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 42 - Cléry-sur-Somme - Départementale 938



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation relativement fréquenté qui longe la vallée de la Somme et constitue une voie d'accès privilégiée à la ville de Péronne. Il permet d'apprécier la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 938 qui relie Albert à Péronne. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible.

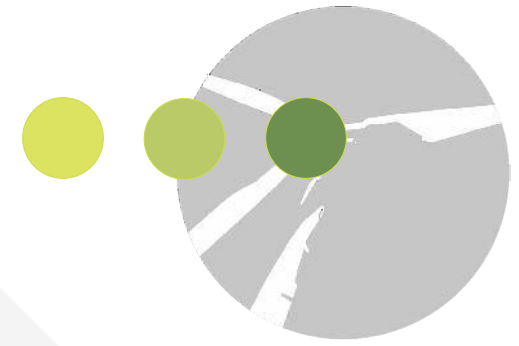
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien, visible dans l'axe de la route à près de 10 km, est presque masqué intégralement, l'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE : 80°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 9.4 KM

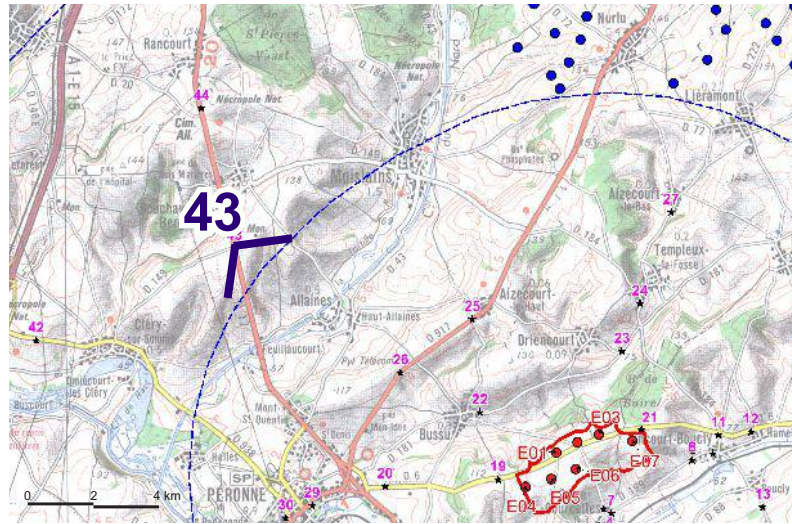


PM 42 - Cléry-sur-Somme - Départementale 938



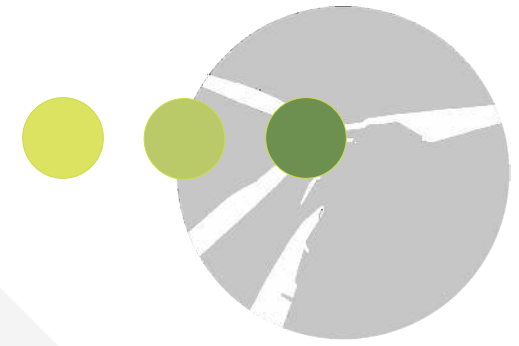
Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

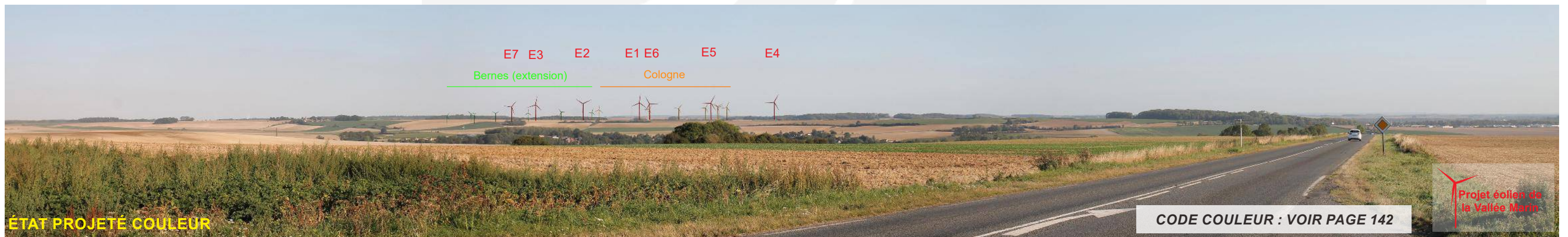
PM 43 - Bouchavesnes-Bergen - Départementale 1017



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir de l'aire éloignée au niveau d'un axe de circulation relativement fréquenté qui offre un point de vue élevé et panoramique. Il permet d'apprécier de façon globale la qualité de l'insertion paysagère du projet ainsi que son rapport avec les autres projets éoliens.

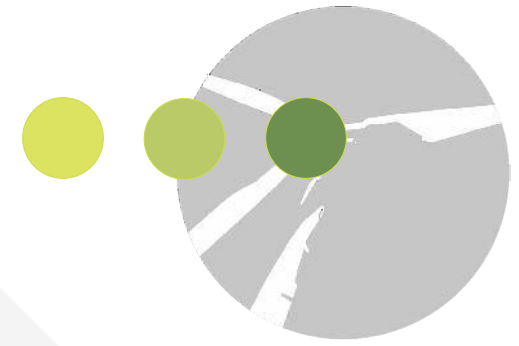
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de la départementale 1017 qui relie Bapaume à Péronne. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec le patrimoine sensible. Les éoliennes ne créent pas d'effet d'écrasement du relief.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Le projet éolien est visible latéralement à gauche de la route, il semble former un ensemble éolien unitaire avec les éoliennes environnantes (Bernes extension et Cologne). L'impact visuel à partir de ce point de vue est faible.



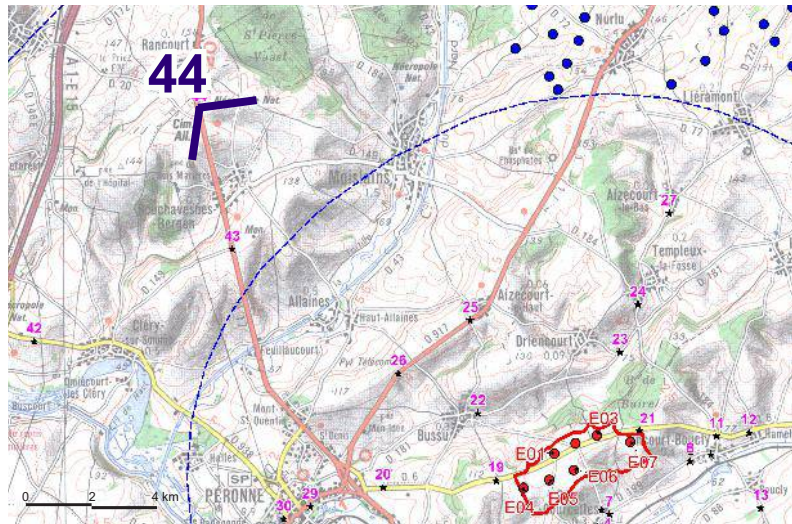


PM 43 - Bouchavesnes-Bergen - Départementale 1017



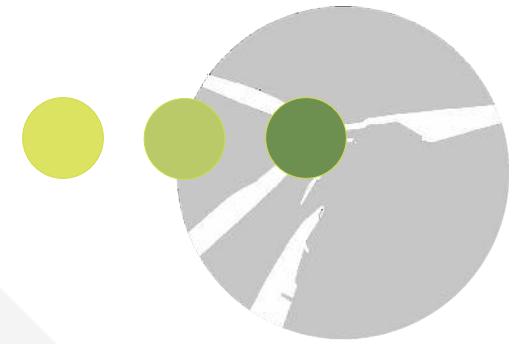
Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard





Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 44 - Bouchavesnes-Bergen - Nécropole nationale



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le patrimoine mémoriel de la Grande guerre fait partie de l'identité locale et l'objet d'une reconnaissance internationale. C'est à ce titre que l'UNESCO envisage d'inscrire ce patrimoine au titre des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale ». La nécropole nationale de Bouchavesnes-Bergen fait partie des sites retenus pour la candidature UNESCO. La nécropole est également protégée au titre des monuments historiques (inscrit).

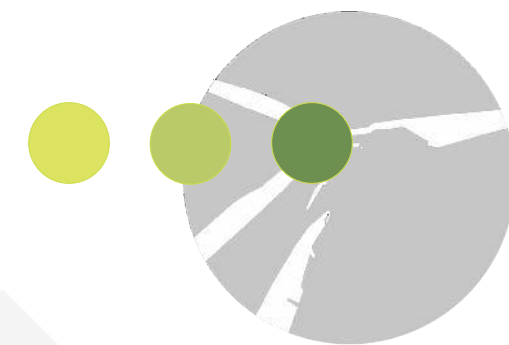
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien est perceptible à partir de l'intérieur de l'enceinte de la nécropole. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : La nécropole est bordée en partie sud par un rideau de cyprès (arbres persistants) qui masque partiellement la perception du projet éolien, lequel apparaît ponctuellement entre les arbres. Cette perception est néanmoins très discrète, la covisibilité ainsi que l'impact visuel à partir de ce point de vue sont faibles.





PM 44 - Bouchavesnes-Bergen - Nécropole nationale



Vue réglementaire à 50° : pour une vision à «taille réelle», tenir le document à 40-45 cm du regard

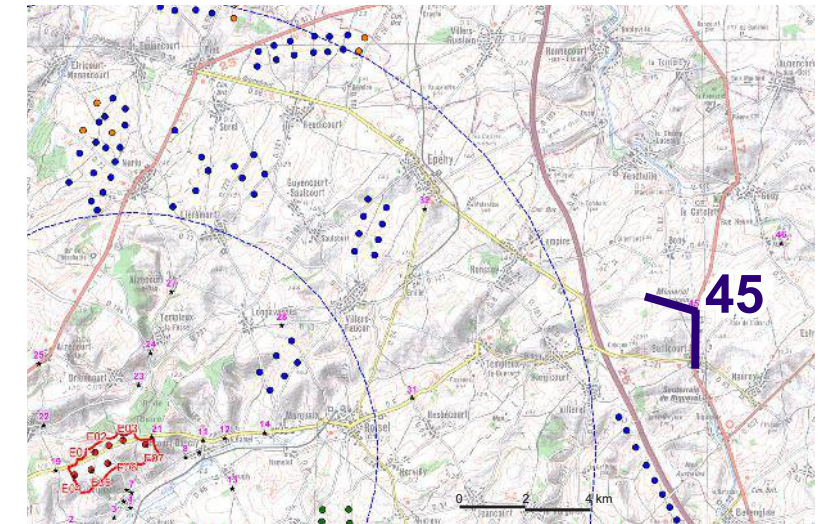


PM 45 - Bellicourt - Mémorial américain

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue s'observe à partir d'un important lieu de mémoire de la bataille de la Somme qui présente un belvédère orienté vers le site éolien.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien n'est pas perceptible à partir du belvédère qui domine le site. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : L'impact visuel à partir de ce point de vue est nul.



Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141



ÉTAT INITIAL

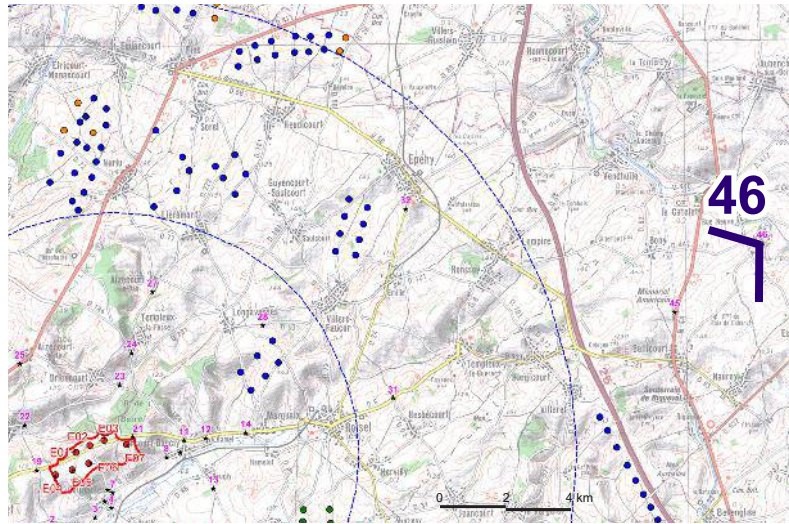


ÉTAT PROJETÉ COULEUR



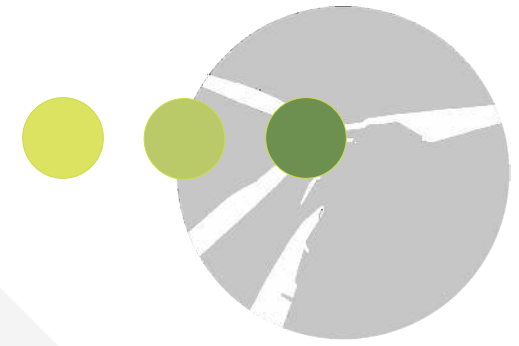
ÉTAT PROJETÉ

ANGLE DE PRISE DE VUE : 90°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE PROJETÉE LA PLUS PROCHE : 15.5 KM



Repérage des parcs éoliens voir pages 140-141

PM 46 - Gouy - Sources de l'Escaut



JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le site des sources de l'Escaut est un lieu emblématique du nord de la France, un projet de classement au titre de la loi sur les sites est à l'étude. Il fait l'objet d'une certaine fréquentation touristique.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet éolien n'est pas perceptible à partir du site ni à partir des coteaux qui le surplombe. Aucune interaction visuelle ne s'observe avec d'autres projets éoliens ou le patrimoine sensible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : L'impact visuel à partir de ce point de vue est nul.



